



Afidol

LA CERCOSPORIOSE

Symptômes et dégâts

Sur les feuilles, des taches irrégulières apparaissent sur la face supérieure et généralement sur les bordures, d'abord jaunâtres puis elles se nécrosent.



Feuilles jaunissantes sur la face supérieure

Sur la face inférieure, la feuille prend une couleur grise, elle ternit. Ce sont les spores du champignon qui donnent cette couleur à la face inférieure de la feuille. Après quelques temps les feuilles tombent.



Feuilles grisâtres sur la face inférieure

Les arbres non taillés où les feuilles restent plus «confinées» sont plus sensibles à la maladie et les branches basses sont toujours plus touchées que celles du haut. Un arbre fortement touché peut être presque totalement défolié, situation que l'on attribue souvent à la présence d'œil de paon (dans la pratique l'œil de paon est aussi présent sur ces vergers).



Défoliation provoquée par la cercosporiose

Sur les olives, des taches (sans trou) peuvent apparaître sur les fruits elles sont de taille et de couleur variable selon les variétés et ne constituent pas un bon moyen d'identification de la maladie. Même si on peut dire qu'elles sont généralement circulaires de couleur brune ou ocre.

Quand la cercosporiose est présente, les dégâts sur fruits peuvent être importants avec des olives qui grossissent mal ou chutent précocement quand le champignon se développe au niveau du pédoncule.

La production d'un arbre touché chute, dans le cas d'un arbre fortement contaminé la production est nulle, l'arbre ne fait qu'assurer sa survie.

Risques de confusion

Avec l'œil de paon : les taches sont nettement rondes sur les feuilles. Mais elle entraîne également une chute importante des feuilles. En général un verger peu taillé, et non protégé se retrouve rapidement touché par l'œil de paon et la cercosporiose : les arbres sont défeuillés, faibles et peu productifs sans qu'il soit possible de déterminer la part respective de l'œil de paon et de la cercosporiose dans cette situation.

Avec la nécrose apicale des feuilles : en cas de carence ou de blocage de l'assimilation d'un élément dans le sol on observe des pointes de feuilles qui se nécrosent. La limite entre la partie nécrosée et la partie saine est bien nette et droite.

Avec la chute naturelle due au vieillissement : les feuilles qui ont passé deux ans sur les arbres tombent, c'est une chute naturelle. Ces feuilles jaunissent avant de tomber, les symptômes ressemblent beaucoup à la cercosporiose, mais ils ne concernent que les feuilles les plus anciennes sur le rameau et la décoloration de la feuille est généralement complète. La face inférieure ne prend pas la couleur grise caractéristique de la cercosporiose.

Description, biologie et cycle de vie

Le champignon se développe bien quand les températures sont comprises entre 10 et 30 °C avec des taux d'humidité importants, l'optimum est autour de 21°C. Les mois de mars-avril et septembre-octobre lui sont particulièrement favorables mais il semblerait que ce soient les contaminations de l'automne qui soient les plus dommageables.

Les conidies du champignon germent et pénètrent dans les feuilles par les stomates. Ils se développent dans les feuilles puis repassent par les stomates pour émettre leurs spores (qui donnent la couleur grise aux feuilles) après avoir détruit les cellules des feuilles (visibles par les nécroses de feuilles)

Les contaminations se font de proche en proche par le vent. Durant l'été et l'hiver le champignon assure sa survie dans les feuilles tombées au sol.

Ce que l'on ne sait pas

La durée d'incubation dépend des températures et de l'alimentation de l'arbre, elle peut être très longue, probablement jusqu'à 9 mois.

Faute d'étude sur le sujet on ne sait pas quelles variétés françaises sont plus ou moins sensibles à la cercosporiose. La variété Aglandau y est sensible.

Surveillance et estimation du risque

Il faut surveiller la maladie de près car elle semble

s'étendre de plus en plus de vergers et s'y installer durablement. Les vergers les plus à risque sont ceux implantés en zones humides, pas suffisamment ventilées, proches de points d'eau, en zone froide.

Généralement, les vergers les plus sensibles à la cercosporiose sont fortement touchés par l'œil de paon.

Stratégie de lutte

En prévention, avant plantation on recommande toujours, y compris pour la cercosporiose, d'éviter les zones trop humides, pas suffisamment ventilées, proches d'un point d'eau, les zones trop froides.

La **taille**, est ici aussi, comme pour toutes les maladies le premier moyen pour éliminer les foyers contaminants. Si vous observez de la cercosporiose augmentez un peu la sévérité de votre taille et ne laissez pas vos branches en tas à proximité. Le broyage des branches est possible mais il doit être terminé le plus rapidement possible après la taille. Deux ou trois semaines reste un délai raisonnable.

En supprimant les rameaux les plus faibles et donc les plus touchés par la maladie, la taille réduit aussi l'inoculum.

La **fertilisation** permet aux arbres touchés par la cercosporiose de mieux lutter contre la maladie et de reprendre de la vigueur plus rapidement. La fertilisation ne doit pas être excessive. Le sol doit être travaillé au moins une fois dans l'année pour enfouir les feuilles potentiellement contaminatrices et les engrais.

Enfin, les **traitements** avec des produits à base de cuivre, comme la bouillie bordelaise, utilisés contre l'œil de paon ont un effet préventif sur la maladie. Les applications dès le mois de février peuvent avoir un impact significatif sur la cercosporiose. Il est très exceptionnel de trouver de la cercosporiose sur des vergers qui reçoivent un traitement au cuivre.

Janvier 2017

Rédaction : A. Siciliano, W. Couanon, S. Le Verge et C. Pinatel

Remerciements : A. Siciliano

Crédits photos : olivediseases.com

Avec la participation financière de l'Union Européenne, de l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

